

DESIGNATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES DE LA SATT AQUITAINE
POUR LES EXERCICES 2019 A 2024 INCLUS

N° de marché

(À compléter par le pouvoir adjudicateur)

1	9	N	P	0	2	P	I
---	---	---	---	---	---	---	---

ACTE D'ENGAGEMENT

À RENSEIGNER

Important : Les candidats sont informés que l'information aux candidats non retenus (rejet de la candidature ou rejet de l'offre) pourra être effectuée par voie dématérialisée sous la forme d'un courrier signé électroniquement, ce quelle que soit la modalité de remise des plis par le candidat, au moyen du profil acheteur : <http://ast-innovations.com/marches-publics/>

Aussi, il est précisé que les candidats doivent obligatoirement renseigner ci-après une adresse de messagerie électronique valide à laquelle seront envoyés ces courriers :

@

Cette adresse est également susceptible d'être utilisée pour une éventuelle notification du marché par voie électronique, que l'offre retenue soit électronique ou papier.

ACTE D'ENGAGEMENT

POUVOIR ADJUDICATEUR :

*SATT Aquitaine
Aquitaine Science Transfert
351, cours de la Libération
Bâtiment A31 – 3ème étage
33405 TALENCE Cedex*

OBJET DU MARCHÉ :

Le présent marché a pour objet, la nomination d'un commissaire aux comptes et d'un suppléant afin d'exercer la mission légale de commissariat aux comptes qui recouvre la certification des comptes annuels de la SATT AQUITAINE.

A la demande de la SATT AQUITAINE ou de ses instances, des prestations complémentaires pourront être réalisées. (Audit ciblé, rapport spécial, participation à une réunion, etc.).

Le mandat est relatif aux diligences requises dans le cadre de l'exercice de la mission légale de commissariat aux comptes que recouvre la certification des comptes annuels de la société.

Les travaux incluent, notamment :

- La rédaction des rapports prévus par les textes législatifs et réglementaires,
- Toutes les diligences en lien direct avec la certification des comptes annuels telles que prévues par les normes professionnelles des commissaires aux comptes.

L'établissement d'un plan de mission et d'un programme de travail se révèle indispensable dans la proposition des candidats et se définissent ainsi :

- Le plan de mission décrit l'approche générale des travaux,
- Le programme de travail définit la nature et l'étendue des diligences estimées nécessaires, au cours de l'exercice, à la mise en œuvre du plan, compte tenu des prescriptions légales et des normes d'exercice professionnel ; il indique le nombre d'heures de travail affectées à l'accomplissement de ces diligences et les honoraires correspondants.

Toutes les prestations demandées devront être réalisées conformément aux dispositions des normes d'exercice professionnel (NEP) de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes (www.cncc.fr).

Accélérateur d'innovations

Les méthodes de travail devront également être conformes à l'ensemble des règles encadrant l'exercice de la profession. Toute modification de la réglementation s'appliquera automatiquement et fera, si nécessaire, l'objet d'un avenant au marché.

Les méthodes de travail devront également être conformes à l'ensemble des règles encadrant l'exercice de la profession. Toute modification de la réglementation s'appliquera automatiquement et fera, si nécessaire, l'objet d'un avenant au marché.

MODE DE PASSATION ET FORME DE MARCHÉ :

La consultation a été lancée sous la forme d'une procédure adaptée en application de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Ce marché à la forme d'un marché ordinaire à prix global et forfaitaire.

L'acheteur se réserve la possibilité d'attribuer directement le marché ou de négocier conformément à l'article 28 du CMP.

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :

22/03/2019 A 12H00

SOMMAIRE

<u>ARTICLE 1.</u>	<u>CONTRACTANT</u>	5
<u>ARTICLE 2.</u>	<u>PRIX</u>	6
<u>ARTICLE 3.</u>	<u>DURÉE ET DELAIS D'EXÉCUTION</u>	6
<u>ARTICLE 4.</u>	<u>PAIEMENT</u>	6
<u>ARTICLE 5.</u>	<u>NOMENCLATURE(S)</u>	8
<u>ARTICLE 6.</u>	<u>DOCUMENTS CONTRACTUELS</u>	8

ARTICLE 1. CONTRACTANT

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché indiquées à l'article «pièces contractuelles» du cahier des clauses administratives particulières qui fait référence au CCAG-Prestations Intellectuelles et conformément à leurs clauses et stipulations, conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus, à livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées aux prix indiqués dans le bordereau de prix ;

Cet acte d'engagement correspond :

À l'ensemble du marché public ou de l'accord-cadre (*en cas de non allotissement*).

Au lot n°.....de la procédure de passation du marché public ou de l'accord-cadre (*en cas d'allotissement*) :

(Indiquer l'intitulé du lot tel qu'il figure dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

Le signataire (Candidat individuel),

M

Agissant en qualité de

M'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte ;

Nom commercial et dénomination sociale

Adresse

Adresse électronique

Numéro de téléphone

Télécopie

Numéro de SIRET

Code APE

Numéro de TVA intracommunautaire

Engage la société

Sur la base de son offre ;

Nom commercial et dénomination sociale

Adresse

Adresse électronique

Numéro de téléphone

Télécopie

Numéro de SIRET	Code APE
Numéro de TVA intracommunautaire	
<input type="checkbox"/> Le mandataire (Candidat groupé),	
M	
Agissant en qualité de	
Désigné mandataire :	
<input type="checkbox"/> Du groupement solidaire	
<input type="checkbox"/> Solidaire du groupement conjoint	
<input type="checkbox"/> Non solidaire du groupement conjoint	
Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Adresse électronique	
Numéro de téléphone	Télécopie
Numéro de SIRET	Code APE
Numéro de TVA intracommunautaire	
S'engage, au nom des membres du groupement ¹ , sur la base de l'offre du groupement,	

Validité de l'offre : 120 jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

ARTICLE 2. PRIX

La prestation sera rémunérée selon les prix indiqués dans la proposition financière du candidat.

Les variantes et les options ne sont pas autorisées.

ARTICLE 3. DURÉE ET DELAIS D'EXÉCUTION

Le présent marché est conclu pour une durée de six (6) exercices et prendra fin lors de l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice 2024.

Le délai d'exécution débute à compter de la notification aux titulaires et aux suppléants et s'exécute à partir du lendemain de l'assemblée générale approuvant les comptes, relatifs à

¹ Cette annexe est à dupliquer en autant d'exemplaires que nécessaire et elle est recommandée dans le cas de groupement conjoint

ARTICLE 4. PAIEMENT

La personne publique contractante se libérera des sommes dues au titre du présent marché par virement bancaire à 30 jours fin de mois, en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants² :

- *Ouvert au nom de :*

Pour les prestations suivantes :

Domiciliation :

Code banque : Code guichet :

N° de compte : Clé RIB :

IBAN :

BIC :

- *Ouvert au nom de :*

Pour les prestations suivantes :

Domiciliation :

Code banque : Code guichet :

N° de compte : Clé RIB :

IBAN :

BIC :

En cas de groupement solidaire, le paiement est effectué sur³ :

Un compte unique ouvert au nom des membres du groupement ou du mandataire;

Les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

² Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal.

³ Cocher la case correspondant à votre situation

NB : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que seules les dispositions du C.C.A.P. s'appliquent.

Avance (Cocher la case correspondante.) :

Je renonce au bénéfice de l'avance : NON OUI

ARTICLE 5. NOMENCLATURE(S)

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) sont :

79212300-6: Services de contrôle légal des comptes.

ARTICLE 6. DOCUMENTS CONTRACTUELS

Le marché est composé des documents suivants qui en font partie intégrante :

- l'acte d'engagement ;
- le cahier des clauses particulières ;
- le règlement de consultation ;

Le titulaire reconnaît avoir pris connaissance de l'ensemble de ces documents et s'engage à les respecter.

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant de l'article 43 du Code des marchés publics.

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Fait en un seul original

A
Le

Signature du candidat

*Porter la mention manuscrite
Lu et approuvé*